

N° 2026-022

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'ÉQUILIBRE AU BUDGET DU CIAS

L'an deux mil vingt-six le 25 février, le Conseil communautaire dûment convoqué le onze février, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes CHAMOUSSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, VILLIEN Michelle
MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, BOUTY Georges, BROCHE Richard, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, URBAIN Xavier, VIBERT Christian.

Absents excusés :

Mmes BERARD Patricia (donne pouvoir à Mme Michelle VILLIEN), FAGGIANELLI Evelyne.

Absents :

Mmes ASTIER Fabienne, FAVRE Maryse, LIMONTA VERTHIER Muriel, PAVIET Rose
MM. DUC Jacques, MARCHAND-MAILLET Thierry, TRAISSARD Robert, VILLIBORD Guillaume.

En exercice : 27	Présents : 17	Absents : 10	dont pouvoir : 1
------------------	---------------	--------------	------------------

Date de publication : 27 février 2026 au 27 avril 2026

Le Président rappelle au Conseil communautaire que les rémunérations de la direction de l'action sociale ont été transférés au CIAS pour se mettre en conformité avec les statuts, ce transfert nécessite le versement d'une subvention d'équilibre au budget du CIAS.

L'adoption du budget du CIAS, étant soumis à l'approbation de son conseil d'administration, cette subvention ne peut être que prévisionnelle et pourra être ajustée en fin d'exercice au regard du besoin de financement constaté.

Le Président propose d'attribuer une subvention prévisionnelle de 152 660 € au budget du CIAS au titre de l'année 2026.

Le montant de la subvention d'équilibre au budget du CIAS pourra être ajusté en fin d'exercice au regard du besoin de financement constaté.

Afin de préserver les équilibres financiers du CIAS et de garantir la continuité de son fonctionnement, un acompte représentant 50% de la subvention allouée sera versé au mois d'avril et le solde au mois d'octobre.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2026.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 18
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 18
- nombre de votes « pour » : 19
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le débat d'orientation budgétaire précédemment exposé,

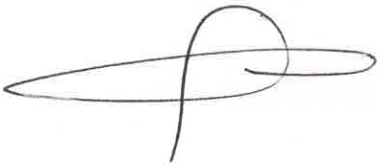
AUTORISE le président à attribuer une subvention de 152 660€ au budget du CIAS pour l'année 2026.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2026.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 25 FÉVRIER 2026.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Michel GOSTOLI



Le Président,
Lucien SPIGARELLI



LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTAISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX